



Conditions Générales de Vente – Abonnements – Maison du Squash – 2025

1. Nature de l'abonnement

L'abonnement donne accès à des créneaux de jeu selon la formule choisie, ainsi qu'à des avantages exclusifs liés au Pro Shop, aux tournois, aux entraînements, au golf, au parrainage, et à la location de salle.

Formules proposées :

Formule Club : 65 €/mois

Formule Passion : 75 €/mois

Formule Premium : 85 €/mois

2. Engagement et durée

Chaque abonnement est souscrit pour une durée initiale ferme d'un an. À l'issue de cette période, l'abonnement est reconduit tacitement de mois en mois, avec la possibilité de résilier à chaque échéance mensuelle.

Le client pourra également mettre fin à son abonnement à tout moment si l'une des conditions mentionnées dans le présent contrat venait à être modifiée. Le club La Maison du Squash se réserve le droit d'ajuster ses avantages ou conditions. En cas de modification, le client en sera informé et pourra librement résilier ou modifier son contrat.

3. Paiement et échéances

L'abonnement repose sur un engagement de 12 mois avec des prélèvements mensuels automatiques.

La date de souscription est celle indiquée ou validée dans le formulaire d'adhésion. Cette validation vaut signature.

Le paiement se fait uniquement par prélèvement SEPA à partir du RIB fourni.

Le prélèvement est effectué chaque mois à la date d'adhésion, pour une durée de 12 mois.

4. Réservations et utilisation

Définition des créneaux :

Type de créneau	Jours	Horaires
Heures Pleines (HP)	Lundi → Vendredi	12:00–14:00
Heures Pleines (HP)	Lundi → Jeudi	18:00–22:00
Heures Pleines (HP)	Vendredi	18:00–20:00
Heures Pleines (HP)	Samedi	09:00-14:00 et 16:00-18:00
Heures Pleines (HP)	Dimanche	09:00–13:00
Heures Creuses (HC)	Lundi → Vendredi	09:00–12:00 et 14:00-18:00
Heures Creuses (HC)	Vendredi	20:00–22:00
Heures Creuses (HC)	Samedi	14:00–16:00

Fonctionnement :

1 heure creuse = 1 créneau de 60 minutes dans une plage HC.

1 heure pleine = 1 créneau de 60 minutes dans une plage HP.

Ces heures sont **indivisibles**. Exemple : un abonnement “4 x 1 heure” = quatre créneaux de 60 minutes, sans fractionnement.

En cas de chevauchement entre heure creuse et heure pleine, le temps en HP est décompté comme une heure pleine.

Si le terrain est **libre après la réservation**, l’abonné peut continuer à jouer **sans supplément** (HC ou HP).

Les **créneaux d’entraînement** ne sont **pas comptabilisés** dans le quota HP de la semaine.

5. Heures creuses : accès et réservation

Accès illimité.

Réservation par tranche de 1h maximum.

Possibilité de réserver plusieurs créneaux d’1h dans la même journée (ex. : 2 x 1h le matin, 1h l’après-midi).

Un seul créneau ne peut excéder 1h.

6. Heures pleines : fonctionnement

Limite d'heures selon la formule choisie (ex. : 2x/sem, 3x/sem, 4x/sem).

La limite d'heure est calculée sur une semaine du lundi au dimanche.

Si le temps ou la limite d'heures pleines n'est pas utilisé sur une semaine, les heures pleines non consommées ne sont pas reportables.

Chaque réservation HP est décomptée comme 1h complète.

Un créneau HP partagé ou seul est toujours décompté intégralement.

Dépassement possible au tarif abonné : 10,50 € / heure au lieu de 15€

7. Avantages inclus par formule

Avantages	Club (65 €/mois)	Passion (75 €/mois)	Premium (85 €/mois)
Heures creuses	Illimité	Illimité	Illimité
Heures pleines / semaine	2 × 1h	3 × 1h	4 × 1h
Réduction entraînements	-5 %	-10 %	-15 %
Pro Shop (cashback raquettes/chaussures)	—	5 % (wallet)	10 % (wallet)
Réduction tournois Costauds – Loisirs	—	-5 € / tournoi	-10 € / tournoi
Crédit golf (1×/an)	1h	2h	3h
Parrainage (1×/an)	2 invitations (2h)	3 invitations (4h)	4 invitations (6h)
Heure pleine supplémentaire	10,50 €/h	10,50 €/h	10,50 €/h

Détails des avantages :

Cashback ProShop : Un cashback est accordé sur l'achat de raquettes et chaussures au Proshop. Le montant est crédité sur le wallet client, sans date d'expiration, utilisable pour de futurs achats au club. Le cashback n'est pas convertible en espèces. Remise non cumulable avec des remises en cours.

Réduction Tournois Costauds et soirées loisirs : réduction automatique sur l'inscription à chaque tournoi du mardi soir et soirées loisirs.

Réduction Entraînements : Une réduction est appliquée au moment de l'achat des packs d'entraînement ou des séances à l'unité. Les créneaux d'entraînement ne sont pas imputés sur le quota hebdomadaire d'heures pleines. (cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres opérations commerciales autour des entraînements)

Crédit Golf : Un crédit de golf est accordé 1 fois par an à l'activation de l'abonnement puis chaque année à la date anniversaire. Ce crédit est valable 12 mois, non convertible en espèces et utilisable sur le simulateur selon les conditions de réservation en vigueur.

Invitations : Des invitations sont créditées 1 fois par ans. 1 invitation = 1h = 3 unités. Elles peuvent être utilisées par le titulaire ou pour inviter une autre personne. Elles sont valables un an.

8. Activation de l'abonnement

Souscription au comptoir du club uniquement ou en ligne en remplissant le formulaire d'inscription.

Formulaire de souscription à remplir et signer (RIB + acceptation des CGV).

9. Suspension temporaire pour blessure

Sur présentation d'un certificat médical : suspension du prélèvement et prolongation automatique de la durée de l'engagement.

10. Modification / résiliation

À compter du 13e mois, l'abonnement peut être résilié ou modifié à tout moment, avec effet à la prochaine échéance mensuelle.

11. Données personnelles

Les données collectées servent à la gestion des abonnements, des réservations, et de la communication. Le client est inscrit à la newsletter sauf demande contraire. Il peut se désinscrire à tous moments.

12. Annulation de réservation

Annulation gratuite si effectuée au moins 24 h avant l'horaire réservé.

Annulation à moins de 24 h ou absence (no-show) : pénalité forfaitaire au tarif: 15 € / heure (HP) ; 12 € / heure (HC) par personne.

Retard : le club fera son possible pour proposer un temps de jeu équivalent ; si tous les terrains sont occupés, la réservation reste due (sans remboursement ni réduction du temps non utilisé).

13. Litiges

- Recherche d'une solution amiable en priorité ; à défaut, application du droit français et médiation de la consommation possible.